



Maison des syndicats
Tour 66-65 – 5ème étage – Pièce 504, Campus Jussieu
Tel : 01 44 27 30 60
Mail: cgt@sorbonne-universite.fr
<http://sorbonne-universite.fercsup-cgt.net>



La CGT appelle à voter pour des listes rassemblant CGT, FSU, SUD et sympathisant·e·s

Ce mardi et ce mercredi auront lieu les premières élections au Conseil d'Administration, à la Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU), à la Commission Recherche, et aux Conseils de Faculté.

Ces élections sont les premières depuis la disparition des universités de Paris 4 et Paris 6. La liste « réunis » majoritaire, promettant monts et merveilles avec cette fusion, se désunit devant ses conséquences catastrophiques (bureaucratie, redondance des directions, etc.).

Nous avons fait le choix de nous rassembler avec la FSU et de SUD ainsi qu'avec des sympathisant·e·s pour construire une université solidaire, développant le service public, respectant les personnels et ses statuts, construisant une université écoresponsable.

Notre meilleure profession de foi est notre activité syndicale :

- la distribution régulière des tracts et des communiqués, permettant de t'alerter,
- l'envoi des comptes rendus des réunions du conseil d'administration, CFVU, du CHSCT, du comité technique,
- des réunions de service, utilisant l'heure d'information syndicale, des visites de services ou laboratoires,
- des actions régulières auprès des directions de l'université ou des facultés. Nos dernières interventions concernent depuis le début octobre l'attribution de la prime énergie pour les contractuel.les ainsi que le rattrapage des salaires pour les agents aux premiers échelons de la catégorie C suite à l'augmentation réglementaire du SMIC,
- l'accompagnement des collègues qui s'adressent directement à nous ou par intermédiaire d'autres syndicats (remboursement de trop perçu, erreur sur des indemnités, consultation des dossiers administratifs, indemnisation des astreintes, calcul de la garantie indemnitaire notamment pour les agents de la sécurité incendie, indemnisation des astreintes),
- l'alignement de la grille de salaires des contractuel.les de Paris4 sur celle de Paris6 (200 euros au minimum de différence par mois),
- la défense et l'accompagnement de collègues en souffrance suite à la dégradation des conditions de travail (organisation délétère du travail, non remplacement des postes, surcharge de travail, mise au placard, individualisation des primes, mise en concurrence des agents, ...),
- des interventions pour des doctorantes mise en difficulté par un système mandarinal,
- des interventions pour un retour d'information après la candidature des agents à un changement de grade ou de corps,
- lancement d'une pétition unitaire pour une meilleure indemnisation du télétravail,
- la demande de mise en place du droit à 3 jours de télétravail que beaucoup veulent utiliser pour échapper à des transports trop longs mais aussi à des conditions de travail dégradées,
- "Nous avons inlassablement alerté l'Université des dangers de la réforme de la formation des enseignant·e·s. A la CFVU, contre l'avis de la présidence, nous avons gagné 2 fois le refus de la réforme des maquettes MEEF. Nous continuerons à défendre les Inspé",
- l'action pour soutenir la grève des agents du nettoyage de la société « Arc-en-ciel » sur le campus de Jussieu.

La CGT revendique des créations de postes pour satisfaire les besoins.

La fusion de P4 et P6 a causé la perte d'une trentaine de postes de maitres de conférences, d'une vingtaine de BIATSS, une diminution lente mais continue dans les bibliothèques (d'après les bilans sociaux). En outre, la création de postes en catégorie C, mais aussi en B et A permettrait de mettre fin à la sous-traitance.

La CGT revendique le droit à un déroulement de carrière :

- la possibilité de changer au moins une fois de corps dans sa carrière, ne pas être bloqué au dernier échelon de son grade ;
- la mise en place de commissions paritaires à Sorbonne Université pour l'élaboration des listes pour un changement de grade ou de corps ;
- une information motivée donnée à chaque agent des suites de sa candidature.

En attendant de conquérir une loi permettant le passage aux 32 heures hebdomadaires, nous exigeons de Sorbonne Université d'examiner la réduction du temps de travail hebdomadaire :

- la réduction du temps de travail hebdomadaire à 35h pour 55 jours de congés pour tous les BIATSS ;
- la réduction du temps de service d'enseignement (TDS) devant les étudiants à 125h pour les EC ; (Enseignant-e-s Chercheur-euse-s) et 250h pour les enseignant.es (PRAG/PRCE). Elles/ils n'ont jamais bénéficié de réductions du temps de travail alors que les appels à projets ainsi que la mise en place régulière de nouvelles maquettes ont augmenté considérablement leur charge de travail ;
- la possibilité d'une réduction spécifique du temps hebdomadaire de travail et de son aménagement pour les agents élevant seul.e.s leurs enfants et/ou ayant une personne handicapée à charge

Pour les rémunérations, la CGT œuvre au niveau national pour le dégel du point d'indice qui n'a augmenté que de 1,2 % en 11 ans. Au niveau de Sorbonne Université, nous revendiquons :

- une indemnité devant représenter 25% du salaire, en attendant l'intégration des primes dans le salaire pour compter dans les retraites ; à Sorbonne Université ces primes peuvent être inférieures aux minimums recommandés par le ministère ! La garantie indemnitaire des BIATSS masque l'insuffisance des indemnités et introduit une différence de traitement avec les nouveaux arrivants. L'indemnité des enseignants chercheurs et enseignant.es reste largement insuffisante, au regard des qualifications ;
- la revalorisation des compléments indemnitaires des personnels exerçant les fonctions d'un grade supérieur ;
- l'alignement par le haut des indemnités des agents de l'AENES, Bibliothèque et ITRF ;
- la renégociation de la grille des salaires des contractuel-le-s, y compris pour les contrats de moins d'un an, afin d'appliquer les augmentations de l'IFSE ;
- **la revalorisation de l'heure de vacation des enseignant-e-s** : payée 41€ brut actuellement pour 4 heures de travail, elle correspond à 9€ de l'heure, c'est-à-dire moins que le SMIC horaire !
- la compensation intégrale de la journée de carence.

La CGT exige de Sorbonne Université une politique active de lutte contre toute forme de discriminations et pour l'égalité Femme-Homme en agissant concrètement pour :

- sensibiliser les personnels, encadrant.es et enseignant.es inclus, par des formations obligatoires, aux différentes formes de discrimination, aux violences sexistes et sexuelles, et lutte contre celles-ci ;
- accompagner les mesures d'égalité femme/homme dans la carrière, en tenant compte par exemple des congés maternité, parentaux ;
- nommer une mission égalité et un-e référent-e au niveau de chaque faculté (notamment en médecine).

Concernant l'action sociale, la CGT revendique :

- l'harmonisation des tarifs par le bas entre sites ; une indemnité panier pour les agents ne bénéficiant pas de service de restauration, la revalorisation de l'indemnité repas des agents de la sécurité incendie ;
- une amélioration de la qualité des repas de la cantine avec l'introduction d'une part de nourriture bio et de circuits courts ;
- l'affectation de 3% des recettes des ressources contractuelles (ANR,...) à l'action sociale ;
- la revalorisation du quotient familial, ce quotient détermine l'accès à l'aide social.

Recherche

- l'augmentation du financement de la recherche par des crédits récurrents dans tous les laboratoires. Les appels à projet doivent rester exceptionnels, pour aider au démarrage de nouvelles thématiques ;
- le rattachement de droit de tous les enseignant.e.s-chercheur.euse.s à une structure de recherche de leur université, dans le respect de leur liberté de recherche. Il convient également de faciliter l'accès des EC aux réseaux de publications ;
- l'augmentation du nombre de contrats doctoraux, notamment en faculté des Lettres.

Enseignement

Il faut faire un audit sur l'ensemble des réformes mises en place ces dernières années dans l'enseignement supérieur, que celles-ci résultent d'initiatives locales ou de mesures nationales. Ces réformes, souvent destinées à masquer la diminution des postes et des moyens alloués, ont eu des conséquences graves sur les conditions de travail des enseignant.e.s-chercheur.euse.s, des enseignant.e.s et des BIATSS travaillant dans le secteur formation (augmentation du stress et du nombre d'heures travaillées...), et n'ont pas amélioré la qualité des formations, ni le niveau des étudiants ; bien au contraire, les inégalités entre étudiants se sont accrues !

la CGT revendique :

- la non application des décrets LPR à Sorbonne Université.
- un calendrier annuel des enseignements qui permette un réel déroulé sur l'année complète. La semestrialisation intégrale a conduit à des calendriers resserrés et quasiment intenable ;
- la restriction de l'hétérogénéité des parcours (double majeure, majeure/mineure, bidisciplinaire) qui complexifie l'organisation des enseignements, favorise le « saupoudrage » et abolit la notion de progression dans l'enseignement ;
- l'attribution d'un plus grand nombre d'heures d'enseignement disciplinaire ou consacrée à la culture générale, au lieu de modules avec un contenu pédagogique discutable ;
- l'augmentation du nombre d'heures en présentiel, ce qui nécessite la création de poste et nouveaux locaux : ces heures remplacées par du travail « en autonomie » reviennent en réalité à laisser les étudiants se débrouiller seuls. Le recours généralisé à l'enseignement numérique dégrade les conditions de travail des enseignants comme des étudiants et fait entrer les entreprises privées du numérique dans les universités. Les formations en alternance et les stages longs diminuent la part des enseignements en présentiel au profit de techniques de management ;
- le retour à un contrôle terminal en FSI, car le passage au contrôle continu intégral systématique a conduit à un « saucissonnage » de l'évaluation et à une augmentation du nombre d'évaluations (et donc de copies !) avec un intérêt pédagogique très discutable ;
- l'uniformisation des tableaux de service entre les EC de Sorbonne Université : prise en compte en heures de service de l'encadrement des stages et mémoires dans toutes les facultés.su.